



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 251 Subvention (25.000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2022 (16e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Fondation du Musée Clemenceau, reconnue d'utilité publique par décret du 7 juillet 1932, a pour objet de perpétuer le souvenir intime de Georges Clemenceau. Au 8, rue Benjamin Franklin dans le 16^e arrondissement, l'appartement qu'il a habité pendant près de trente-cinq ans est présenté tel qu'il se trouvait le jour de son décès.

Le musée occupe aujourd'hui deux niveaux de l'immeuble acheté en 1926 par un citoyen américain, admirateur de Georges Clemenceau. Il lui permit ainsi d'y demeurer jusqu'à sa mort en 1929 puis en fit don à la Fondation en 1930. Il a ouvert ses portes au public en 1931. En 1933, il est complété par une galerie qui présente des souvenirs et des documents sur l'homme d'Etat, le journaliste, l'écrivain, le voyageur et amateur d'art.

Au rez-de-chaussée, entre cour et jardin, l'appartement, dans lequel vécut Georges Clemenceau, est constitué de trois pièces principales. Conservé en l'état, il permet de découvrir son univers et ses domaines de prédilection et représente aujourd'hui l'un des rares exemples d'appartement du siècle dernier.

L'appartement et le jardin font l'objet d'un classement au titre des [monuments historiques](#) depuis 1955.

La location des autres parties de l'immeuble génère des revenus pour la Fondation du Musée Clemenceau.

De nombreuses restaurations ont eu lieu. Entre décembre 2014 et mai 2015, ce fut celle du vestibule et du cabinet de travail de Georges Clemenceau. D'avril à septembre 2017, des travaux ont permis de renouveler profondément la muséographie et de faciliter les expositions temporaires, tout en rendant plus accessible la connaissance de la vie et de l'oeuvre de Clemenceau par le grand public. En 2018, la Fondation a réalisé la restauration de l'appartement de Clemenceau (salle à manger, chambre et lampe de bureau) et a procédé à l'aménagement d'un espace de réserves respectant les consignes de conservation et de préservation. En février 2019, des travaux ont porté sur la restauration de la salle de bain du Tigre. Malgré sa fermeture d'octobre 2020 à mai 2021, le musée a poursuivi sa politique de diffusion de la connaissance de la vie de Clemenceau grâce à l'enrichissement de son site internet et notamment des réseaux sociaux tels Twitter, Instagram et Facebook sur lesquels les internautes ont pu suivre le périple de Clemenceau en Asie du Sud-Est intitulé *Sur les pas de Clemenceau en Asie*, à travers le carnet de voyage de son ami et compagnon de route Nicolas Pietri.

De mars à juillet 2022, le musée a présenté l'exposition-focus *Les Femmes et Clemenceau, La Liberté pour Horizon* qui a été enrichie d'un cycle de conférences.

De septembre 2022 à janvier 2023, s'est tenue l'exposition –focus *Clemenceau et les photographes de l'Intime* qui a été également complétée de conférences.

Le musée a édité deux cahiers en lien avec ces deux expositions.

A la suite de la découverte du film *Le Voile du Bonheur* (1923), en mauvais état, au Eyefilm museum à Amsterdam, le musée Clemenceau a conclu un partenariat avec le Centre national cinématographique (CNC) pour sa restauration. Le film restauré devrait sortir en 2023, à l'occasion du centenaire de sa sortie au cinéma et de nombreux événements seront proposés (exposition, projections...).

La restauration des extérieurs de l'appartement et de sa verrière s'est achevée en juin 2022 et inaugurée durant les Journées du Patrimoine.

Enfin, en raison d'une demande de plus en plus forte de ses visiteurs, le musée envisage de concevoir et d'imprimer un livret sur l'appartement en attendant de réaliser un guide de belle qualité, avec des prises de vue de l'appartement entièrement restauré.

En 2023, le musée organisera deux expositions : *Clemenceau et la Justice* prévue d'avril au 31 juillet puis, au second semestre, *Clemenceau et le cinéma*. Ces deux expositions seront accompagnées de conférences et de cahiers d'exposition.

Au printemps, lors du conseil d'administration de la Fondation, le musée présentera son premier programme scientifique et culturel qui englobera la période 2023-2029 (Centenaire de la mort de Clemenceau).

Compte tenu de ces éléments et de l'intérêt pour Paris de soutenir un lieu de mémoire consacré à une figure majeure de la vie politique parisienne et nationale, je vous propose d'attribuer à la Fondation du Musée Clemenceau une subvention de fonctionnement d'un montant de 25.000 euros au titre de 2023.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DAC 251 Subvention (25.000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2022 (16e).

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 9 juin 2022, approuvée par délibération du Conseil de Paris des 31 mai, 1^e et 2 juin 2022 ;

Vu le projet de délibération, en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation Le Musée Clemenceau ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen Taïeb au nom de la 2^e commission,

Délibère :

Article 1 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 juin 2022, une subvention de fonctionnement de 25.000 euros est attribuée à la Fondation Le Musée Clemenceau, 8, rue Benjamin Franklin, 75016 Paris, au titre de ses activités pour 2023. 2023_00986 ;19785.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.